Geneviève Lapalme
426, 19e avenue
Deux-Montagnes, Québec
J7R 7H5

Par courrier électronique

Destinataire
Me Véronique Dubois
Secrétaire Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec / Votre dossier : R -3964-2016

Madame,

Je vous écris relativement au dossier cité en rubrique et pour vous faire part de mes préoccupations face à la demande d'Hydro-Québec de se départir des compteurs électromécanique. Jusqu'à ce jour, j'ai refusé l'accès à ma propriété afin de pouvoir conserver mon compteur original. Malgré les nombreux appels insistants, les lettres, ainsi que les visites des installateurs, j'ai résisté en dépit de l'énorme stress causé par cette situation. Je suis une bonne citoyenne, j'obéis aux lois et, me retrouver dans cette situation où je dois défier Hydro-Québec me rends grandement inconfortable.

Je veux que vous sachiez que mon fils, né en 2007, a commencé à démontrer des symptômes d'autisme vers l'âge de 12 mois. D'abord, il n'a pas développé son langage et, petit à petit, il a commencé à se retirer dans un monde auquel je n'avais pas acès. Son regard est devenu fuyant, il ne répondait plus à son nom, ses intérêts sont devenus limités et ses interactions sociales avec les autres enfants de la garderie était inexistantes.

Je n'ai pas été une maman zen, je n'ai pas accepté la situation. Pour moi, il était impossible que je perde mon fils et je me suis battu. Bien que les causes exactes de l'autisme soient encore méconnues, la communauté scientifique s'entend pour dire qu'il existe une cause génétique et une cause environnementale. N'ayant aucun contrôle sur la génétique, je me suis renseignée sur les différentes causes environnementales possibles. J'ai tout fait pour éliminer toutes les causes potentielles; j'ai modifié son alimentation, j'ai acheté des produits biologiques et j'ai également réduire le plus possible les champs électromagnétiques et radios fréquences (nos ordinateurs et télévisions sont avec fils et les cellulaires sont fermés le soir et la nuit et nos enfants n'utilisent pas les produits cellulaires). Nous avons fait affaire avec une psychologue, orthophoniste, éducateur spécialisé ainsi qu'un médecin spécialiste aux États-Unis. Le tout nous ayant coûté des milliers de dollars.

Aujourd'hui, mon fils va beaucoup mieux. Presque la majorité des symptômes sont disparus. Notre fils a appris graduellement à parler, il s'est fait des amis malgré les quelques petites séquelles qui demeurent encore. Bien que nous n'ayons de certitude sur ce qui a été le plus bénéfique, les sources d'exposition que nous avons retirées suscite suffisamment de doutes pour que nous appliquions le principe de précaution.

Pour ma famille et moi, le changement de notre compteur actuel représente une menace pour la santé de notre fils mais pour le reste de la famille également. Je ne suis pas en mesure de contrôler l'extérieur de notre maison, nous sommes continuellement exposés à toutes sortes de produits néfastes et pollution. Notre maison est le seul endroit qui me permet de contrôler notre environnement et me procurer la tranquillité d'esprit. Le projet d'Hydro-Québec est en fait le premier qui m'enlève ce contrôle sur mon environnement. Pour moi, cette décision ne fait aucun sens puisque mon compteur fonctionne très bien. De plus, les craintes des risques d'incendies, tel que vu aux États-Unis, m'inquiètent.

Bien que je considère les frais pour les compteurs non-communiquant discriminatoires (basé sur les frais imposés à cause d'une condition médicale), je suis disposée à les payer à conditions qu'Hydro-Québec maintienne mon compteur actuel.

Depuis l'achat notre propriété, nous avons toujours payé nos comptes. De plus, j'envoie régulièrement des relevés manuels de mon compteur.

Ainsi, je vous demande le droit de conserver notre compteur électromécanique. Je vous autorise à publier cette lettre sur le site de la Régie.

Cordialement,

Geneviève Lapalme